

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

I - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales d'achat (ci-après dénommées « CGA ») s'appliquent à toutes les commandes faites par BEAUSOLEIL auprès de ses Fournisseur de produits ou de services.

En répondant à la commande, le Fournisseur accepte les présentes CGA.

En cas de contradiction entre les CGA et les conditions générales de vente du Fournisseur, le résultat de la négociation commerciale donnera lieu à l'établissement de conditions particulières de vente et d'achat entre BEAUSOLEIL et le Fournisseur.

Les présentes CGA qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par des stipulations spéciales ou par des nouvelles conditions générales d'achat conservent leur plein et entier effet.

Le fait que BEAUSOLEIL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations ci-après ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des CGA.

II - Commandes - Livraison - Conformité des produits et/ou services

2.1. Respect du bon de commande et du cahier des charges

Les commandes effectuées par BEAUSOLEIL font l'objet d'un bon de commande, accompagné, le plus souvent, d'un cahier des charges.

Le Fournisseur s'engage à respecter strictement le bon de commande et le cahier des charges, que ce soit en quantité ou en qualité (matière, format ...), ainsi que le délai et le(s) lieu(x) de livraison.

En cas de bon à tirer, celui-ci devra être scrupuleusement respecté.

Le Fournisseur devra informer BEAUSOLEIL en temps utile de tout événement susceptible de nuire à l'exécution de la commande.

2.2. Retard de livraison

Le délai de livraison est une condition essentielle et déterminante du consentement de BEAUSOLEIL.

Le Fournisseur sera responsable de tout retard de livraison et en supportera toutes les conséquences dommageables, directes ou indirectes, sans préjudice du droit pour BEAUSOLEIL de demander la résolution du contrat ou de remplacer le Fournisseur, aux frais de ce dernier, par un autre Fournisseur.

2.3. Défaut de conformité

Le Fournisseur fournira les produits manquants et remplacera immédiatement et à ses frais tous les produits livrés à BEAUSOLEIL ou à ses clients, qui ne seraient pas conformes au bon de commande ou au cahier des charges communiqués par BEAUSOLEIL ou encore au bon à tirer, à moins que BEAUSOLEIL ne préfère, après avoir constaté et signifié le défaut de conformité, demander la résolution du contrat ou faire remplacer le Fournisseur, aux frais de celui-ci, par un autre fournisseur.

Par ailleurs, le Fournisseur s'engage à indemniser BEAUSOLEIL de toutes les conséquences dommageables, directes et indirectes, d'un défaut de conformité des produits ou services au cahier des charges.

III - Garantie des vices cachés

Le Fournisseur garantit BEAUSOLEIL contre tout défaut ou tout vice caché, rendant les produits commandés impropres à leur utilisation et à leur destination, pendant une durée de trois mois à compter de la livraison desdits produits.

Le Fournisseur devra procéder au remplacement, à ses frais, ou au remboursement desdits produits, au choix de BEAUSOLEIL.

Il indemniserà BEAUSOLEIL de toutes les conséquences dommageables, directes ou indirectes, qui en résulteraient.

IV - Confidentialité

Le Fournisseur s'engage à considérer comme strictement confidentielles, et, par conséquent, à ne pas divulguer, sauf à ses préposés et sous-traitants pour les besoins de l'exécution de la commande, les informations fournies par BEAUSOLEIL dans le cadre de sa commande, tant que ces informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

V - Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences que leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce de RENNES.

Les relations entre BEAUSOLEIL et le Fournisseur seront soumises au droit français.